

**Arrêté n° 2021/G-22 portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe - session 2021**

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU Décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1^{ère} classe ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-76 portant ouverture du concours d'Adjoint Territorial d'animation P^{al} de 2^{ème} classe – session 2021 en date du 13 août 2020 ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours, effectué lors de la séance du 26 novembre 2020 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- Mme Monique MARTIN, Adjointe au Maire de Munster,
- Mme Fleur OURY, Adjointe au Maire de Soultz,

Collège des fonctionnaires :

- M. Gilles RENDLER, Directeur général des Services, Centre de gestion du Haut-Rhin,
- Mme Myriam MIKEC, adjoint administratif P^{al} de 2^{ème} classe, Brigades Vertes, membre de la CAP C.

Collège des personnalités qualifiées :

- M. Salvatore ARMENIA, animateur P^{al} de 1^{ère} classe - Ville de Colmar, Président du Jury,
- M. Thierry JACQUAT, animateur P^{al} de 1^{ère} classe - Communauté de communes de la vallée de Munster, Vice-Président du Jury

Art. 2 : Le sujet sera proposé par le Centre de gestion du département de l'Aube (10).

Art. 3 : Sont désignés en tant que correcteurs :

M. Salvatore ARMENIA	Animateur ppal 1 ^{ère} classe – Ville de Colmar.
M. Thierry JACQUAT	Animateur ppal 1 ^{ère} classe – Communauté de communes de la vallée de Munster.

Art. 4 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

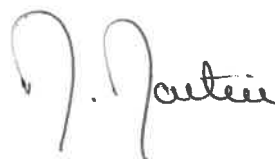
Mme Monique MARTIN	Adjointe au Maire de Munster, Vice-Président du Jury.
Mme Isabelle PAGNACCO	Maire de Gundolsheim
M. Salvatore ARMENIA	Animateur P ^{al} de 1 ^{ère} classe - Ville de Colmar.
M. Thierry JACQUAT	Animateur P ^{al} de 1 ^{ère} classe - Communauté de communes de la vallée de Munster.

Art. 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 24 février 2021

La Vice-Présidente,



Monique MARTIN
Adjoint au Maire de Munster